PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du mardi 7 octobre 2014

Nombre de membres du Bureau: 7 dont 7 en fonction.

Le 7 octobre 2014 à 19 heures 30, le Bureau du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux s'est réuni à la Maison de la Nature à Altenach, suite à la convocation du Président en date du 26 septembre 2014.

Sont présents, sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Président : 6 membres
MM. Pierre SCHAD, Joseph BERBETT, Vice-Présidents
MM. Rémy WITH, Antoine ANTONY, Didier THUET, Assesseurs
M. Christophe WEBER, Président de la Commission technique
Membre excusé : M. Denis NASS, Assesseur

L'équipe du SMARL : Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire, MM. Hugo LIENERT, riviériste, Cyril BRETON, animateur Natura 2000.

M. Nicolas FAESSEL, animateur du SAGE Largue, est excusé.

Le Président, M. Daniel DIETMANN, remercie les Membres du Bureau pour leur présence.

Le Bureau s'est réuni pour préparer la séance du Comité Syndical du samedi 25 octobre 2014 à 9 heures à Manspach.

ORDRE DU JOUR

1. Préparation du prochain Comité syndical qui aura lieu le samedi 25 octobre 2014 à 9 heures à Manspach. Proposition d'un comité buissonnier.
2. Actualité
3. Animation Natura 2000
4. Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion du Haut-Rhin signé avec SHAM/SOFCAP : modification des taux.
5. Divers

Les différents points de l'ordre du jour sont analysés.

1. Préparation du prochain Comité syndical qui aura lieu le samedi 25 octobre 2014 à 9 heures à Manspach. Proposition d'un comité buissonnier.

Monsieur DIETMANN propose un format « buissonnier » du comité syndical, une promenade pédagogique, sur le terrain permettant d'expliquer ou de rappeler aux élus les différentes problématiques auxquelles le SMARL est confronté. Une mise en situation, les bottes aux pieds, valant mieux que de longs discours.
Le Bureau approuve cette idée.
Le site dit de « l'île de la Largue » à Dannemarie se prête parfaitement à cet exercice : facilité d'accès, présence de trois cours d'eau (Largue, Vieille Largue et Krebsbach) et d'un moulin dont les effets (déséquilibre hydraulique) permettent d'obtenir, sur un espace réduit, un aperçu très complet des différentes problématiques que rencontre le SMARL.
Les nombreux aménagements du SMARL réalisés sur le site (seuil, peigne, déversoir de crue etc…) depuis 1992 seront un bon support pédagogique pour les nouveaux élus du Syndicat.

Le Président et l'équipe technique du SMARL formeront 4 groupes qui, sur le terrain, découvriront ou redécouvriront les milieux aquatiques du bassin versant de la Largue, leurs fonctionnalités et leurs évolutions au fil du temps.

2. Actualités

➢ Pollution de cours d'eau

Le bassin versant a été victime de 4 pollutions importantes en 2014.
M. LIENERT fait état de ces pollutions.

- La Largue: 10 avril

Pollution au fuel issue d'une fuite de cuve chez un particulier à Ueberstrass. Le problème étant récurrent, Monsieur le Maire a porté plainte.

- La Suarcine: 27 avril

Incendie d'une plateforme de stockage du BTP (Bois de démolition et substances dangereuses) sur le ban communal de Suarce (90). La Suarcine est impactée jusqu'à sa confluence avec le canal du Rhône au Rhin, soit près de 10 km de linéaire : Une importante mortalité piscicole dont des espèces protégées : chabot, bouvière, sandre etc…est à déplorer.

- Le Largitzenbach: 30 juin

Incendie d'un bâtiment agricole à Largitzen (hangar à foin). Le Largitzenbach est impacté sur 3 km jusqu'à sa confluence avec la Largue. Une importante mortalité piscicole notamment de truites a été constatée.

- Le Largitzenbach: 29 septembre

Une pollution par fuite de lixiviat de matières destinées à la méthanisation à Moernach (raffle et reste de raisin du vignoble alsacien). Il n'y a pas eu de mortalité piscicole constatée, mais le cours d'eau a été très chargé en matière organique.

➢ Première réunion de la Commission technique du SMARL

Le 6 septembre 2014, la Commission technique s'est réunie à la Mairie de Wolfersdorf sous la présidence de M. WEBER.

M. WEBER explique que l'objectif est de se familiariser avec le SAGE et le porter à connaissance des communes et du grand public avant sa mise en consultation.

Le projet SAGE a été présenté avec précision à la Commission Technique. Cette présentation s'est poursuivie par une visite de terrain sur le site du contournement routier de Retzwiller permettant aux élus de se rendre compte du rôle que le SAGE doit jouer pour garantir une prise en compte acceptable des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire.

3. Natura 2000 « Vallée de la Largue » et « Sundgau, Région des Etangs »

Monsieur DIETMANN donne la parole à Monsieur Cyril BRETON, animateur Natura 2000.
Monsieur BRETON détaille l'avancement de l'animation.

Communication
Les actions de communication ont été poursuivies en 2014 par différents outils. Trois sorties Natura 2000 ont été organisées, sur les amphibiens, les plantes aquatiques et la faune de la Largue. Une synthèse des sorties est accessible en ligne sur le site Internet du SMARL. Une seconde lettre d'information Natura 2000 a été réalisée à destination du grand public. La lettre, également disponible sur le site Internet du SMARL, a été distribuée aux membres du bureau. Elle comprend notamment des actualités environnementales et un point sur la gestion des étangs. Plusieurs articles sont également parus dans la presse locale.

Accompagnement des propriétaires
Plusieurs propriétaires ont été accompagnés dans leurs travaux et conseillés sur la gestion de leur parcelle, notamment d'étangs. La Marsilée à quatre feuilles, espèce de la Directive habitat, s'est installée sur une mare qui a été créée.

Espèces protégées
Plusieurs espèces protégées ont été inventoriées. Un travail d'inventaire du Dicrane vert, une mousse protégée qui est également une espèce de la Directive habitat, a notamment été mené. Il a permis de découvrir de nouvelles stations de présence de l'espèce, dont une, sur le site Natura 2000 Vallée de la Largue.
Les autres espèces citées furent :

- Morène/petit nénuphar
- Trèfle d'eau
- Butome en ombelle
- Marsilée à quatre feuilles : découverte de nouvelles stations et disparition de certaines
- Chataîgne d'eau
- *Leptobryum pyriforme :* une mousse dont la dernière donnée alsace date de 1891, et qui n'avait pas encore inventoriée dans le Sundgau
- Leersie faux riz
- Utriculaire négligée
- Laîche de Bohème
- Oenanthe aquatique

Espèces invasives
Des espèces exotiques envahissantes ont été également découvertes.

- Une mousse : la mousse cactus
- La moule zébrée : une moule exotique qui pose de nombreux problèmes environnementaux et économiques en Espagne
- La corbicule

Contractualisation

Les démarches pour la signature des chartes ont été poursuivies auprès des communes, de la Fédération de pêche du Haut-Rhin, du Conseil Général du Haut-Rhin, du CSA et de Particuliers.
Plusieurs projets de contrats ou de travaux sont envisagés pour l'année prochaine : gestion ou création de mares, gestion d'espèces exotiques, conservation d'arbres vieillissants (massif de sénescence), intervention pour restaurer la continuité écologique de la Gruebaine…

Réunion Natura 2000 et Dicrane vert

Une réunion a eu lieu ce matin avec la DDT et la DREAL sur Natura 2000, sur le bassin versant de la Largue et sur le Dicrane vert. Le point sur le Dicrane vert concernait la mise en conformité du Docob « Sundgau, région des étangs » relatif au marquage des arbres.

COPIL

Le prochain COPIL des sites Natura 2000 « Vallée de la Largue » et « Sundgau, région des étangs » aura lieu mardi 2 décembre 2014 à 14h à Manspach. Seront présentés : l'avancement de l'animation, des actualités environnementales et le projet de modification pour mise en conformité de la charte et du contrat 2.5 du site Natura 2000 « Sundgau, région des étangs ».

Financement de l'animation

Considérant les décisions prises par le Comité syndical le 22 mars 2013 concernant l'animation des sites Natura 2000 « Vallée de la Largue » et « Sundgau, Région des Etangs »,
Entendu les explications du Président concernant la réunion avec la DDT qui a eu lieu dans les locaux du SMARL ce 7 octobre et l'information donnée d'un relais éventuel de l'Etat à la Région pour le financement de l'animation,
Considérant les frais de personnel et les frais de structure, le Bureau autorise le Président à faire les démarches nécessaires auprès des financeurs nationaux, régionaux et européens pour l'obtention de la subvention relative à cette animation pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015,

Le Bureau approuve le plan de financement de l'animation DOCOB N2000 Vallée de la Largue et Sundgau Région des Etangs, soit 45 000 €, dont 25 200 € financé par l'Etat ou la Région et 19 800 € par le FEADER.
Le Bureau sollicite l'octroi d'une aide publique de 45 000,00 €
Le Bureau donne pouvoir au Président pour signer tout document et acte relatifs au projet de subvention.
Le Bureau certifie que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution.

4. Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion du Haut-Rhin signé avec SHAM/SOFCAP : modification des taux

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;
Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Président expose à l'Assemblée :

- que l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, permet aux Centres de gestion « de souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance

les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L. 416-4 du code des communes et 57 de la présente loi, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires » ;

- la nécessité pour le SMARL de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale des agents de la collectivité ;
- que le Centre de gestion a souscrit un tel contrat pour le compte du SMARL, en mutualisant les risques, après mise en concurrence conformément au Code des marchés publics ;
- que le marché relatif aux collectivités employant moins de 30 agents CNRACL a été attribué à la Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles (SHAM) et Société Française de Courtage d'Assurance du Personnel (SOFCAP) pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2015 ;
- que le SMARL par délibération du 13 février 2012 a adhéré au contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion pour les garanties suivantes :

Les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
Les risques assurés sont : Décès / Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / Maternité, adoption, paternité

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,08 %
Les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
Les risques assurés sont : Accident de service et maladie imputable au service / Maladie grave / Maternité + adoption + paternité / maladie ordinaire
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 0,80 % ;

- que le Centre de gestion du Haut-Rhin a été informé par courrier du 27 juin 2014 de la résiliation à titre conservatoire des contrats d'assurance souscrits auprès de la SHAM du fait du déséquilibre financier du contrat ;
- qu'un avenant a été conclu entre le Centre de gestion et la SHAM portant sur une modification des conditions tarifaires du 01/01/2015 au 31/12/2015, dernière année du contrat, à savoir :

Les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,85 %
Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,64 %
Tous les risques avec une franchise de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,46 %
Les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 0,89 %

Les garanties et les prestations liées au(x) contrat(s) restent inchangées.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

Décide :

Article 1er :

d'accepter la modification du taux proposé du 01/01/2015 au 31/12/2015 à savoir pour les contrats :

- **des agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :**

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,85 %

- **des agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :**

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 0,89 %

Article 2 : le Bureau du SMARL autorise le Président à signer les conventions en résultant et tout acte y afférant.

5. Divers

- Partenariat Fédération Pêche 68 / SMARL

La FDPPMA du Haut Rhin, dont l'équipe technique a été entièrement renouvelée est devenue un partenaire privilégié du SMARL. En collaboration avec le SMARL, la FDPPMA a ainsi lancé une étude thermique de la Largue sur une période de plus d'un an. Des sondes thermiques ont ainsi été installées en coopération depuis Oberlarg jusqu'à Balschwiller (tous les 2 km). Ces sondes mesurent et enregistrent la température à intervalles réguliers, fournissant ainsi de très précieuses informations sur la santé de la rivière ; la température de l'eau influant directement la quantité d'oxygène dissout.

La FDPPMA mène également une vaste campagne d'inventaire piscicole sur tout le département et a sollicité l'aide du SMARL pour la réalisation de pêches électriques sur la Doller à Burnhaupt et sur la Thur à Thann.

- Contournement routier de Spechbach

L'enquête publique du projet de liaison routière Altkirch-Mulhouse-Burnhaupt-le-Bas se déroule jusqu'au 24 octobre 2014.
Le SMARL, au titre de la CLE du SAGE Largue, rendra un avis détaillé et argumenté sur le dossier.

Le Président remercie les Membres du Bureau et clôt la séance à 21h45.

- Animation Natura 2000
- Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion du Haut-Rhin signé avec SHAM/SOFCAP : modification des taux.